

# IFC Vie Plus

Transformez  
une obligation  
légale en  
un vecteur de  
performance



# Qui sommes-nous ?

Vie Plus est une filiale de Suravenir, compagnie d'assurance de personnes du Crédit Mutuel Arkéa. Parmi les leaders français dans le domaine de l'assurance-vie, Suravenir est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance-vie et de prévoyance.

Depuis plus de trente ans, Vie Plus met toute son expertise à disposition des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI) afin d'offrir aux épargnants une gamme performante et complète de solutions patrimoniales : assurance-vie, capitalisation, PEA, prévoyance et retraite.

## EXPERTISE

■ Les équipes de Vie Plus apportent leur professionnalisme et leur savoir-faire en matière d'assurance-vie, de prévoyance ou de retraite, dans la connaissance des mécanismes financiers et juridiques, tout comme dans l'accompagnement et la relation construite avec votre conseiller.

## QUALITÉ

■ La qualité de gestion de nos contrats est pour nous une priorité. Les engagements pris en termes de délais de traitement et de traçabilité des actes témoignent de notre volonté d'améliorer la qualité de services à l'égard de nos clients.

## INNOVATION

■ Vie Plus a développé une véritable culture de l'innovation tant en matière de technologies que de services (application iPhone/iPad, sites Web intuitifs et transactionnels), afin de suivre l'évolution de vos contrats au jour le jour, de proposer des services d'alerte et d'options de gestion novatrices.

## PROXIMITÉ

■ Les échanges réguliers entre les équipes de Vie Plus et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants permettent d'adapter l'offre de produits et de services en permanence et de la faire évoluer en fonction de vos besoins et de l'évolution des marchés.

### VIE PLUS RÉCOMPENSÉE<sup>1</sup>

Vie Plus s'est classée à la troisième place au classement 2016 Périclès Argus de l'Assurance. Elle a obtenu le même classement au Palmarès Gestion de Fortune 2016.

(1) Jury de professionnels.





# IFC Vie Plus

## Optimisez votre gestion des Indemnités de Fin de Carrière

IFC Vie Plus est un contrat d'assurance de groupe de type multisupport<sup>2</sup>. Il permet aux entreprises d'anticiper les dépenses liées aux indemnités de fin de carrière (IFC) dues aux salariés partant à la retraite, dans des conditions fiscales avantageuses. En effectuant des versements sur un contrat d'assurance, vous pouvez optimiser la gestion financière et fiscale du passif social IFC<sup>3</sup>.

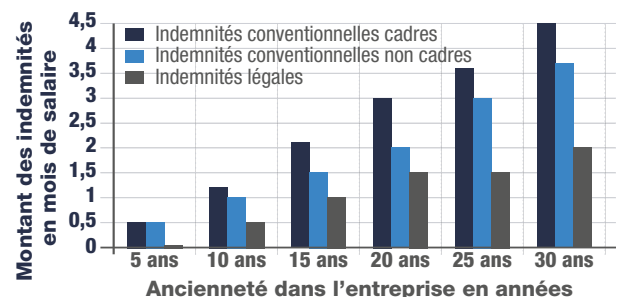
### IFC VIE PLUS, POUR QUI ?

■ Toute entreprise est tenue de verser une indemnité de fin de carrière à chacun de ses salariés partant à la retraite. Le montant des Indemnités de Fin de Carrière est déterminé en fonction de chaque salarié, soit par la loi, soit par la convention collective dont dépend votre entreprise. La conjonction de plusieurs départs en retraite peut mettre en difficulté votre trésorerie, et conduire à des arbitrages financiers délicats. IFC Vie Plus garantit le versement à votre entreprise des sommes correspondant aux indemnités de fin de carrière dues au fur et à mesure des départs à la retraite<sup>4</sup>. Ce contrat peut être proposé à l'ensemble du personnel d'une entreprise, ou uniquement à une catégorie professionnelle.

### POURQUOI CHOISIR IFC VIE PLUS ?

- IFC Vie Plus présente différents avantages pour votre entreprise :
- Anticiper les dépenses liées aux IFC sans grever votre trésorerie.
  - Piloter un plan de financement souple et adapté aux résultats de votre entreprise grâce à une analyse sur mesure.
  - Profiter d'une déductibilité, sans limite du résultat imposable, des cotisations versées au contrat<sup>5</sup>.
  - Diminuer le coût financier de la dette sociale grâce aux plus-values et intérêts eux-mêmes exonérés d'impôt.

### Exemples d'indemnités de fin de carrière<sup>6</sup>



(2) La valeur des supports investis en unités de compte est susceptible de fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(3) Le passif social d'une entreprise est défini comme la somme des dettes latentes contractées par l'employeur vis-à-vis de ses salariés.

(4) Dans la limite du fonds collectif constitué.

(5) À condition que l'entreprise ait définitivement perdu la propriété et la disposition des sommes versées.

(6) Exemples réalisés sur la base des dispositions prévues dans la convention collective nationale de travail Carrières et matériaux : industries.

# IFC Vie Plus

## Choisissez une stratégie au service de l'optimisation financière

Avec IFC Vie Plus, vous bénéficiez d'un contrat souple, adapté à vos propres échéances. De plus, l'externalisation de la gestion de votre passif social IFC simplifie la gestion de votre entreprise et réduit le coût final des IFC à payer.

### OPTEZ POUR UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE GAGNANTE

---

- La charge liée au versement des indemnités de fin de carrière est irrégulière d'un exercice à l'autre. En choisissant IFC Vie Plus, vous constituez une réserve de trésorerie au fil de l'eau, pour faire face dans les meilleures conditions de trésorerie aux charges d'IFC. Contrat souple, IFC Vie Plus vous permet d'effectuer des **versements libres, planifiés ou lissés dans le temps**, en fonction des échéances à venir et du passif social mesuré.
- Les montants versés sont déductibles du résultat imposable de l'entreprise à hauteur de la dette sociale constatée à la fin de l'exercice<sup>7</sup>.
- Les plus-values et intérêts sont exonérés de prélèvements sociaux et de toute fiscalité, ce qui par conséquent permet d'alléger le financement des IFC.
- En choisissant un provisionnement externe à votre entreprise, les sommes versées sont immobilisées jusqu'au versement des IFC, préservant ainsi les droits des salariés au titre des IFC.

(7) À condition que l'entreprise ait définitivement perdu la propriété et la disposition des sommes versées.



## PROFITEZ D'UNE DÉMARCHE SIMPLE

---

■ En externalisant la gestion de votre passif social IFC, vous optimisez la gestion de votre entreprise. Suravenir calcule chaque année le passif social à partir des informations fournies, en prenant en compte les paramètres propres à l'entreprise et aux salariés concernés. À l'issue de cette étude des engagements, Suravenir vous propose un plan de financement adapté à vos besoins et à vos objectifs. Ce plan de financement est indicatif car vous choisissez librement le rythme<sup>8</sup> et le montant des versements du contrat.

## BÉNÉFICIEZ D'UNE GARANTIE DE SERVICES

---

■ Lors de chaque départ à la retraite, le montant des indemnités dues au salarié est prélevé sur l'épargne constituée, à votre demande et dans la limite du montant du fonds constitué. Le délai de règlement des indemnités se fait sous 5 jours (délai bancaire inclus). Vous disposez d'un accès permanent aux informations relatives à votre contrat, notamment le suivi des investissements, les performances des supports financiers et les mouvements enregistrés sur le contrat.

## VRAI / FAUX

EN CAS DE SURPROVISIONNEMENT, LES SOMMES SURPROVISIONNÉES NE SONT PAS RÉCUPÉRABLES PAR L'ENTREPRISE.

### FAUX

Dans ce cas exceptionnel, les sommes peuvent être restituées et viennent augmenter le résultat fiscal de l'exercice en cours.

DANS LE CADRE D'UN PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI, LE CONTRAT IFC VIE PLUS PEUT SERVIR À FINANCER LES INDEMNITÉS LIÉES À SON EXÉCUTION.

### VRAI

Le contrat IFC Vie Plus peut être utilisé pour servir les indemnités liées à l'exécution d'un plan de sauvegarde de l'emploi. En complément du contrat IFC Vie Plus, l'entreprise qui souhaite garantir des indemnités de licenciement peut souscrire un contrat ad hoc, Triadys Retraite Passif Social.

VOTRE ENTREPRISE A LE DROIT DE CONSTITUER UNE PROVISION COMPTABLE INTERNE DES INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE.

### VRAI

L'entreprise en a le droit, cependant les dotations ne sont jamais déductibles du résultat imposable.

(8) Modalités de paiement trimestrielles, semestrielles ou annuelles.

# IFC Vie Plus

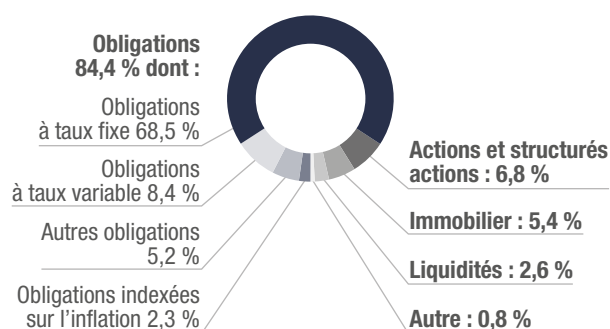
## Optez pour une offre financière diversifiée

Le contrat IFC Vie Plus donne accès à un large choix de supports d'investissement. Il est possible de diversifier le capital du contrat en associant à la sécurité du fonds en euros à capital garanti le dynamisme des supports en unités de compte. **Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.** La valeur des supports investis en unités de compte est susceptible de fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

### CHOISISSEZ LA SÉCURITÉ AVEC LE FONDS EN EUROS

- Placement sécuritaire par excellence, le fonds en euros permet de bénéficier d'un rendement régulier versé au cours du premier trimestre de l'année suivante. **Le capital investi, garanti dans son montant, est à l'abri de toute fluctuation boursière.** Avec le fonds en euros, les intérêts versés au contrat sont définitivement acquis.
- Le fonds en euros repose sur l'**actif général de Suravenir**. Celui-ci regroupe les capitaux confiés par les souscripteurs aux différents contrats de la société. Il représente **plus de 25 milliards d'euros**. Fidèle aux valeurs du Crédit Mutuel Arkéa, la stratégie de gestion de cet actif est avant tout **prudente et sécuritaire** : elle est axée à plus de 80 % sur des obligations d'émetteurs de grande qualité.

### Répartition de l'encours au 01/09/2016





## DIVERSIFIEZ VOS PLACEMENTS AVEC LES UNITÉS DE COMPTE<sup>9</sup>

- En complémentarité avec le fonds en euros à capital garanti de Suravenir, plus de **70 unités de compte** vous sont proposées pour dynamiser les placements.
- Cette large gamme permet de diversifier le capital et de profiter du potentiel de performance des marchés actions à long terme. Elle laisse la possibilité aux bénéficiaires d'investir sur un très large spectre en termes de classes d'actifs, secteurs d'activités, zones géographiques et styles de gestion.
- La liste des différentes unités de comptes est disponible à la fin de la notice, mais également auprès de votre conseiller. **Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.** La valeur des supports investis en unités de compte est susceptible de fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- Vous décidez de la répartition du capital entre les différents supports d'investissement, par exemple **en fonction des échéances des départs à la retraite.**
- Suravenir se réserve la possibilité de proposer à tout moment des nouveaux supports d'investissement, sélectionnés rigoureusement.

### À NOTER

**Vous pouvez bien sûr modifier votre choix d'investissement** durant toute la vie du contrat, en procédant à des **arbitrages** entre les différents supports d'investissement pour tout ou partie des sommes qui y sont investies, en adéquation avec les échéances de départ en retraite de vos salariés.

<sup>(9)</sup> Les unités de compte présentent un risque de perte en capital. La valeur des supports investis en unités de compte est susceptible de fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

# Une gamme complète de produits et de services de qualité



## Épargne

Patrimoine Vie plus  
Avenir Vie Plus  
Capitalisation Vie Plus  
PEA Vie Plus  
PEA PME Vie Plus



## Prévoyance

Sérévi Emprunteur Digital  
Sérévi Vie Entière  
Sérévi Homme Clé & Associés  
Sérévi Prim'  
Myrialis Prévoyance



## Retraite

PERP Vie Plus  
Triadys Retraite 82  
Retraite 83 Vie Plus  
Triadys Retraite 39  
IFC Vie Plus  
Triadys Retraite Passif social

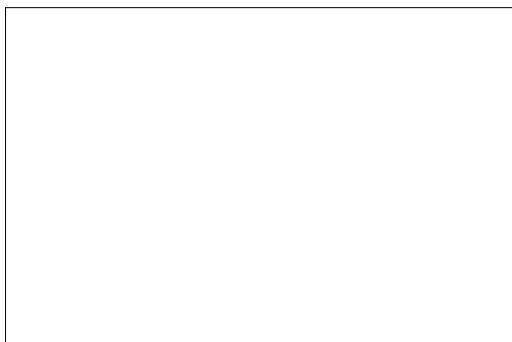
## Vie Plus

Filière de Suravenir  
dédiée aux CGPI  
Tour Ariane  
La Défense 9  
5 place de la Pyramide  
92 088 Paris La Défense Cedex

## Suravenir

Siège social  
232 rue Général Paulet  
BP 103  
29 802 Brest Cedex 9

IFC Vie Plus est un contrat d'assurance de groupe de type multisupport géré par Suravenir - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9.



**Vie plus**  
Partenaire et tellement plus

